Christiane Taubira a tenté de faire annuler la condamnation de son fils

11/09/2013 à 14h41

Douze ans avant de proposer, en tant que garde des Sceaux, des peines de substitution pour les personnes condamnées à moins de cinq ans de prison, Christiane Taubira – qui vient réaliser la pire audience de l'émission Des paroles et des actes, sur France 2, le 5 septembre –, alors députée de Guyane, avait tenté de faire annuler purement et simplement **la condamnation par le tribunal de Bourges (avec dispense de peine) d'un de ses fils pour complicité de vol.**

Dans un document en date du 5 février 2001 que Valeurs actuelles a pu consulter, elle demande de faire procéder à une « **annulation** » (sic) de ladite condamnation. Motif : « **À chaque fois qu'il subit un contrôle d'identité, la consultation du fichier provoque sa conduite au commissariat.** » Comme en avril 1999, où un épisode analogue avait, dit-elle, conduit des passants à venir témoigner en sa faveur. On ignore si Mme Taubira avait obtenu satisfaction de Marylise Lebranchu, alors ministre de la Justice et actuellement ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique…

Valeurs actuelles